

ARLES ASSOCIATIONS

RAPPORT FINANCIER A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 02 DECEMBRE 2024

Je vais vous présenter les comptes annuels de votre association ARLES ASSOCIATIONS pour l'exercice comptable clôturant le 31 août 2024. Ces comptes annuels se composent d'un bilan, d'un compte de résultat et d'une annexe destinée à expliquer les comptes.

A l'actif du bilan, le poste « immobilisations incorporelles » d'un montant brut de 14 750 € représente l'acquisition des logiciels et du portail internet, il est amorti en totalité, ce qui entraîne une valeur nette à 0 €.

Le poste des « autres immobilisations corporelles » d'un montant brut de 128 913 € représente les agencements, matériels de bureau et informatique ainsi que le mobilier, il est amorti pour 123 695 €, soit une valeur nette de 5 218 €.

Le poste « autres créances » s'élève à 68 585 €, il correspond à des subventions à recevoir de la ville d'Arles pour 67 500 € et de cotisations à recevoir pour 1 085 €.

Toujours à l'actif, nous avons des disponibilités pour 175 715 € contre 109 407 € l'exercice précédent, ce qui montre une situation financière saine.

Passons maintenant au passif qui fait apparaître un excédent de 40 580 € contre un déficit de 38 320 € en N-1 ainsi que des réserves de 170 509 € et un report à nouveau débiteur de 132 442 €.

La provision pour risques représente une provision pour litige prud'homal pour 70 000 € et une provision pour litige pour 10 000 € et la provision pour charges de 18 062 € représente une provision pour retraite du personnel.

Les fonds dédiés sur subventions de fonctionnement d'un montant de 46 667 € représentent la part des subventions au 31 août 2024, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 2 023 € contre 2 000 € en N-1.

Quant aux dettes fiscales et sociales d'un montant de 26 936 € contre 20 665 € en N-1, elles représentent l'en-cours des dettes vis-à-vis du personnel, de l'URSSAF, la retraite sur les salaires ainsi que la provision pour congés payés.

Passons maintenant au compte de résultat.

Le poste « vente de prestations de services » d'un montant global de 16 993 €, représente essentiellement les cotisations réglées pour les différents services que propose ARLES ASSOCIATIONS : boîte aux lettres, location de salle, de matériel, cotisations internet, cotisations atelier paie, service reprographie et enfin recettes publicitaires.

Les subventions d'exploitation d'un montant total de 180 000 € contre 125 000 € en N-1 proviennent de la ville d'Arles pour 175 000 € et du fond de développement de la vie associative pour 5 000 €. Précisons que dans une décision du Conseil Municipal du 28 septembre 2023, la ville d'Arles a attribué une subvention complémentaire de 40 000 € à Arles Associations. La convention prenant effet à compter de sa signature et se terminant le 31 décembre 2023, cette subvention a été enregistrée dans les comptes de votre association pour l'exercice au 31 août 2024.

Les cotisations des adhérents s'élèvent à 16 065 € contre 14 360 € l'exercice précédent.

Parmi les « autres achats et charges externes », citons les postes les plus significatifs, les consultations journées à 2 400 €, les fournitures administratives à 1 454 €, les primes d'assurance à 3 193 €, les honoraires pour 8 098 €, les catalogues et imprimés pour 3 180 € et le poste « divers cotisations » pour 3 837 €.

Le poste « salaires et traitements » s'élève à 100 222 € contre 122 137 € en N-1 et les « charges sociales » à 25 286 € contre 32 077 € l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 3 461 € au 31/08/2024 contre 2 493 € au 31/08/2023.

Le report des ressources non utilisées des exercices antérieurs d'un montant de 46 667 € représente les subventions non encore utilisées au 31/08/2023 et qui ont été rapportées au résultat de l'exercice au 31/08/2024.

Les engagements à réaliser sur ressources affectées s'élèvent à 41 667 € au 31 août 2024.

On retrouve également l'excédent de 40 580 € au pied du compte de résultat.

Enfin, dans l'annexe, dans les « contributions volontaires en nature », le bénévolat a été évalué à 21 945 € pour l'exercice ; il représente les heures consacrées par la Présidente et les membres du Conseil d'administration qui s'élèvent à 1 449.

La mise à disposition des biens et services a été valorisée pour 83 128 €. Elle se décompose de la façon suivante : mise à disposition des locaux par la mairie d'Arles valorisée à 25 132 € pour l'exercice, frais inhérents aux locaux supportés par la mairie (assurances, électricité, eau, chauffage et téléphone) valorisés pour 50 211 € et enfin, mise à disposition du photocopieur avec la maintenance pour 7 785 €.

Bien entendu, ces dernières estimations n'ont pas d'impact sur le résultat comptable et sont simplement destinées à reconnaître les mérites de chacun.

Eric MOYA